

INCINERATEURS A LA REUNION ?

COLLECTIF SANTÉ CONTRE L'INCINÉRATION DES DÉCHETS MÉNAGERS À LA RÉUNION

contact : olivier.hey@wanadoo.fr

Le projet d'incinérateurs
existe-t-il à la Réunion ?

Les risques
sont-ils avérés ?

Y a-t-il des solutions
alternatives ?

Une pétition
est-elle efficace ?

QUATRE RÉPONSES... ET BIEN D'AUTRES ENCORE

Le projet d'incinérateurs de déchets ménagers à la Réunion

Eh bien, oui : le Conseil Général est en ce moment même en cours de révision du PDEDMA (plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés), dans lequel figure explicitement la construction de 2 incinérateurs : un à Saint-Pierre, et un à Saint-André.

Normalement, ces 2 incinérateurs auraient même déjà dû être construits, et démarrer leur fonctionnement en 2006. Mais des blocages politiques des maires opposés au projet ont permis d'arrêter ce projet pour quelque temps. Cependant, aucune solution alternative n'ayant été adoptée pour l'instant, le projet de construction de ces 2 incinérateurs n'est pas définitivement abandonné, et d'ailleurs *Véolia Propreté* est en ce moment même en train d'achever son dossier de faisabilité pour le présenter au Conseil Général, qui tranchera.

Et si aucune décision n'est prise d'ici un an, le Préfet pourra trancher en ordonnant la construction de ces incinérateurs.

Les dangers pour la santé des incinérateurs

Une étude de l'InVS de mars 2008 a formellement démontré que la proportion de cancers était plus grande à proximité des incinérateurs, qui rejettent des dioxines, et beaucoup d'autres polluants :

« [Cette étude] a mis en évidence des relations statistiquement significatives entre l'exposition des populations aux rejets de l'incinération et le risque :

- de cancer du sein et de cancers toutes localisations chez la femme;
 - de lymphomes malins non hodgkiniens pour les deux sexes (...);
- Les résultats suggèrent également, pour les deux sexes confondus, un lien avec les cancers du foie, les sarcomes des tissus mous et les myélomes multiples.

Cette étude (...) apporte des éléments convaincants au faisceau d'arguments épidémiologiques qui mettent en évidence un impact des émissions des incinérateurs sur la santé. »

(Rapport InVS « Etude sur l'incidence des cancers à proximité des usines d'incinération des ordures ménagères » Mars 2008)

Sans oublier que les dioxines provoquent « *des troubles immunitaires, des dérèglements hormonaux, et des altérations neuro-comportementales qui vont retentir sur pratiquement l'ensemble des fonctions majeures de l'organisme* » selon le cancérologue Dr Pluygers, ainsi que « *des troubles de la reproduction, des troubles du système endocrinien, l'augmentation de la mortalité cardio-vasculaire, des atteintes hépatiques, des perturbations du développement du système nerveux central et périphérique* » selon le Dr Lesné (CNRS).

Les rejets de dioxine dans les nouveaux incinérateurs toujours dangereux , et des milliers d'autres particules non réglementées

L'argument utilisé actuellement est effectivement que les rejets en dioxines ont fortement baissé grâce aux nouvelles réglementations de l'U.E. Néanmoins, ces nouvelles normes ne sont pas basées sur des études médicales, mais sur des études techniques et économiques : elles sont donc encore potentiellement trop élevées.

De plus, comme l'affirme le Professeur Dominique Belpomme, cancérologue à l'hôpital Georges Pompidou, « *les dioxines sont l'arbre qui cache la forêt* » : un millier d'autres polluants sont rejetés par les fumées des incinérateurs, sans qu'aucune réglementation européenne ne permette d'en contrôler la quantité.

Pourtant, un rapport de l'Inserm sur les particules fines et ultrafines affirme : « *Il n'existe pas de seuil d'exposition aux particules.* », et le cancérologue Dr Pluygers écrit : « *Aucune concentration en dioxines n'est inoffensive et la seule norme acceptable est la norme zéro.* »

Contrairement à une idée reçue, un incinérateur produit 330 kg de déchets ultimes toxiques par tonne traitée, pour lesquels il faudra trouver une solution de stockage sécurisé !



Par ailleurs, pour être rentable, un incinérateur a besoin d'être alimenté coûte que coûte : ainsi, dans certains incinérateurs en métropole, on brûle des papiers et cartons triés et destinés au recyclage, car ce sont d'excellents combustibles...

Si on construit un incinérateur, comment justifier alors l'utilité de trier et recycler, ou la nécessité de ne pas gaspiller nos ressources et de réduire nos déchets?

Les solutions alternatives possibles pour nos déchets

Pas de solution miracle ici, mais du bon sens : il s'agit de poursuivre dans la voie de l'économie et de la rationalité:

- réduction des déchets à la source,
- tri et recyclage au maximum,
- compostage et récupération du biogaz,
- tri mécano-biologique qui permet de trier le contenu des bacs gris/verts et d'en séparer les recyclables et les fermentescibles...

Tout cela dans un seul et même but : réduire au maximum la quantité de déchets ultimes, que l'on pourra alors continuer à enfouir puisque leur quantité ne sera plus trop importante.

Pour éviter alors l'infiltration des nappes phréatiques par les produits du centre de stockage de déchets ordinaires, de nombreuses précautions seront prises lors de sa construction, telles que: étude géologique, tapissage du fond du site par différentes barrières, réseau de drainage des lixiviats, couverture pour limiter l'infiltration des eaux pluviales, captage du biogaz...

Les solutions alternatives déjà mises en oeuvre

Les différentes alternatives à l'incinération sont maintenant mises en oeuvre par plusieurs départements (Vendée, Corse, ...) en métropole qui, face à la pression des citoyens et des professionnels de santé,



ont abandonné leur projet initial d'incinérateur de façon viable, tant sur les plans sanitaire qu'économique.

Deux pistes intéressantes sont celles de Clermont-Ferrand et des Deux-Sèvres, présentées dans 2 petites vidéos aux adresses suivantes:

- http://www.airpur.org/index.php?option=com_content&task=view&id=161&Itemid=103.
- <http://www.dechets79.org/tri-mecano-biologique.php#>

En métropole, de plus en plus de départements "éliminent" la solution de l'incinération, par rejet de la population et par principe de précaution, alors pourquoi ne pas préserver notre île de la même manière?

Si ces réponses à vos questions vous ont donné envie de vous intéresser plus précisément au problème de l'incinération à la Réunion, **n'hésitez pas à lire le dossier complet sur le site Internet de l'Association Réunionnaise Médicale Santé Environnement (ARMSE) :**

<http://blog.armse.fr>

Vous y trouverez:

- des documents présentant le **projet d'incinération** à la Réunion,
- des **données chiffrées** sur l'incinération et les dioxines,
- des **propositions alternatives** à l'incinération,
- des **articles médicaux** sur le lien entre dioxines / incinérateurs et cancers,
- mais aussi des **articles de presse** et documents présentant l'action de collectifs de personnels de santé en métropole et leur réussite dans leur opposition ferme au projet d'incinérateur.

Cette association a notamment décidé de **créer un collectif de professionnels de santé opposés à l'incinération à la Réunion**, afin de manifester publiquement le désaccord du corps médical face à ce projet.. Plus ce collectif aura de membres, plus il aura de poids.

Si vous souhaitez donc **faire partie de ce collectif**, il suffit d'imprimer **la pétition disponible sur le site Internet de l'ARMSE, de la signer, et de la renvoyer par voie postale à l'ARMSE.**

Par ailleurs, vous pouvez choisir de faire suivre cette information à vos confrères, afin de la diffuser au maximum à la Réunion.

Les collectifs médicaux ont déjà fait leurs preuves

Les collectifs médicaux de Clermont-Ferrand et de Corse ont ainsi réussi à faire abandonner définitivement le projet par le préfet .
Donc un tel collectif de professionnels de santé a du poids, car il est très délicat aux décideurs politiques de prendre une décision allant à l'encontre de l'avis du corps médical. C'est pour cela qu'il faut en créer un à la Réunion, pour que notre île soit préservée, comme la Corse le sera grâce à l'action de ses médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes... engagés.

Soutenez le collectif réunionnais

Le principe est simple : signer et faire signer.

Allez sur le site Internet de l'ARMSE pour imprimer, signer, faire signer vos confrères les plus proches et renvoyez la pétition.

Faites connaître l'association à vos autres confrères pour qu'ils signent à leur tour.

Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans le collectif, ou plus généralement dans l'association, n'hésitez pas à vous adresser au Docteur Olivier Heye, par mail : olivier.hey@wanadoo.fr.

Votre aide nous sera précieuse, quelle qu'elle soit!

En vous remerciant du temps consacré à cette lecture, et en espérant que, d'une façon ou d'une autre, elle vous aura sensibilisé,

Bien cordialement,

L'Association Réunionnaise Médicale Santé Environnement